

💧 Aujourd'hui,
construisons ensemble
notre partage de l'eau 💧

forum
de l'eau **nc**
2025

**Retours des porte-paroles des ateliers
participatifs**
Province Nord et Province Sud



Eau.nc



25 51 12



forum-eau-2025@gouv.nc

PEPnc
Politique de
l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie





Légende des propositions issues des ateliers



Modification de l'arrêté d'application de la loi pays relative au domaine public de l'eau



Communication / Guide utilisateur



A venir / Plan de gestion de l'eau et connaissance



TOP 1 des retours

Complexité et coût des démarches

- Délais d'**instruction** longs - quelle gestion des **cas urgents** ?
- Délais de **régularisation** trop court (ex : PPE sur ouvrages existants)
- **Coût** des études
- Complexité à trouver le bon **formulaire** et à les remplir

Propositions

Mettre en place des délais supplémentaires ou des mesures dérogatoires

Mettre en place un accompagnement des porteurs de projets

Augmenter le pourcentage de prise en charge du Fonds PEP

Dresser une liste des IOTA et préciser le formulaire correspondant

Alléger les procédures pour les zones non déficitaires

Mutualiser les moyens (une étude à l'échelle d'un BV)

Communiquer / Sensibiliser (inciter à la déclaration, à la régularisation)

Mieux cadrer la demande : locataire / propriétaire / usage agricole / domestique



Province Nord - Prélèvements

Modification Arr

A venir

Communication

TOP 2 des retours



Qui fait quoi ?

- Mille-feuille de compétence
- Quelle **articulation** avec les communes (PUD) ?
- Le **conseil de l'eau** : quel rôle, quel périmètre d'action ?
- En **terres coutumières** le droit commun ne s'applique pas

Propositions

Que le conseil de l'eau donne un avis consultatif avant une étude ou une notice d'impact pour les zones déficitaires

Transcrire la loi sur l'eau en droit coutumier



Province Nord - Rejets

Modification Arr

A venir

Communication

TOP 1
des retours

Parcours d'instruction

- Procédure **d'urgence** prévue ?
- A quel moment une installation doit être **surclassée** ?
- Pour les classes 1 et 2, le choix est en fonction de la période de **régularisation** ou des **critères de rejets** ?
- Quelles **justifications** du refus tacite ?

Propositions

Détailler les enjeux
des rejets dans le
tableau de classe

Introduire la notion de
déclaration sur l'honneur
sur la nature du rejet

Argumenter les
refus tacites



TOP 2 des retours

Contrôle des rejets et période transitoire

- Quelles sont les modalités de **contrôle** ?
- Qu'en est-il sur les **terres coutumières** ?
- Comment assurer la **conformité** pour les régularisations ?

Propositions

Réaliser un contrôle
systématique de
l'ouvrage dans sa vie

Réaliser une étude
d'impact à l'échelle du
bassin versant

Formuler des modalités
d'auto-contrôle simple



Province Sud - Prélèvements

Modification Arr

A venir

Communication

TOP 1 des retours



Conseil de l'eau

- Qui ? Quoi ? Déjà existant mais **pas assez bien défini**
- Comment seront arbitrés les **décisions** ?

Donner un exemple / un modèle de CLE

TOP 2 des retours



Partage des compétences

- DIMENC / DAVAR ?
- Quelle **articulation** avec les communes ?
- Qui fait appliquer les **sanctions** ?
- **Superposition réglementaire**

Guichet unique
(un dossier)

Guide à la
mise en œuvre

Moyen de
contrôle



TOP 3 des retours



Flou autour de certaines classes

- Flou autour des critères de classement non numériques
- Flou des catégories autour de l'usage domestique
- Interprétation difficile du texte (ex : articles 9 et 10)

Propositions

Mieux définir les
critères de
classifications
non-numériques
de l'annexe 3

Clarifier l'annexe
3 sur l'usage
domestique
(instruction via
volume?)



Province Sud - Rejets

Modification Arr

A venir

Communication



Éléments de difficulté / flou

- Quelle **articulation** entre les seuils ICPE et ceux de l'autorisation ?
- Quelle gestion des pollutions / sujets **hors DPE** ?
- Difficulté à **différencier les études** classe 3 et 4 ?
- Définition des **seuils** de rejet selon le milieu récepteur ?
- **Superposition réglementaire** (diverses codes provinciaux, code minier, LP....)
- Manque de **moyens** techniques et financiers tant pour les usagers que pour les instructeurs (rapport délai / ressources)

Propositions

Guichet unique

Vulgariser et
hiérarchiser les
textes

Liste des
accompagnements
et des
financements

Affiner les seuils selon les
milieux récepteurs et les
usages

Davantage de
financement



Province Nord – Travaux et aménagements

TOP 1 des retours



Flou autour de certaines classes

- Certains **critères** de classe sont **discutables**
- Manque de clarté de certaines **définitions**

Diminuer la subjectivité avec une notice obligatoire proportionnée

Préciser l'annexe 3

Mieux définir les critères en cas de régularisation des ouvrages de moins de 10 ans

TOP 2 des retours



Complexité administrative

- Difficulté à se retrouver dans la **diversité de formulaire** avec des nuances entre déclaration et demande d'autorisation pour des travaux de rénovation
- **Superposition** de plusieurs réglementations pour une demande

Préciser qu'une régularisation AODPE est prioritaire à une demande de travaux d'entretien d'un ouvrage

Guichet unique et référents



Province Nord – Travaux et aménagements

TOP 3 des retours

Gestion de la ressource

- Conseil de l'eau : **quand** doit-on / peut-on le **consulter** ? Pour quel **projet** ?
- Conseil de l'eau : y a-t-il des **droits de veto** ? **Qui** contrôle ?
- Quel **contenu des conventions** / délégations de gestion en TC ?



Propositions

Accompagner la
mise en place des
CLE avec un
animateur

Avoir un modèle
de convention
rédigé avec le
Sénat coutumier



Province Sud – Travaux et aménagements

TOP 1
des retours

Flou autour de certaines classes

- **Classification qualitative** impossible (faible/fort ; négligeable/avéré)
- **Définition du linéaire** continu et discontinu dans l'annexe 3
- Et concernant les **travaux de recherche** ?



Propositions

Grille de lecture

Identifier des
indicateurs d'impact

Définition de linéaire
continu et discontinu
dans le tableau des
classes

Intégrer des critères
réhabilitaires pour
différencier les
classes



Province Sud – Travaux et aménagements

TOP 2 des retours

Qui fait quoi ?

- Mille-feuille de compétence
- Quelle responsabilité **DIMENC** / **DAVAR** ?
- Difficulté à trouver le **bon interlocuteur**

Propositions

Partager la
responsabilité
qu'importe le
prescripteur

Guichet unique
/ réponse
unique





Province Sud – Travaux et aménagements

TOP 3 des retours



Complexité de certaines procédures

- Difficulté de mise en **conformité** liée au texte et à sa bonne compréhension
- Définitions sur les **études d'impact**, les **notices**
- Difficulté d'**évaluation** pour les **embâcles** végétaux
- **Coûts** et organisation technique pour la **régularisation** des ouvrages existants des communes/provinces ou grosses structures

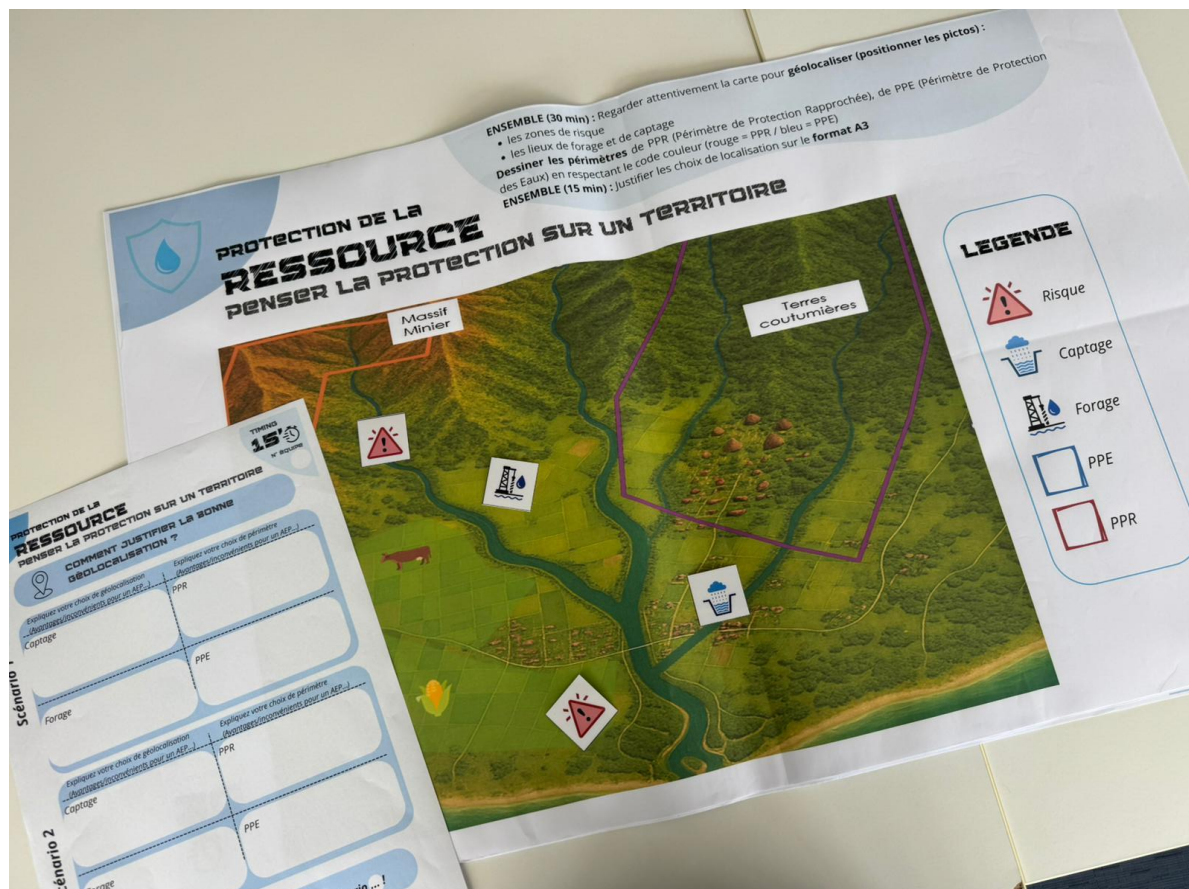
Alléger les
procédures
administratives =
les proportionner
aux enjeux

Davantage de
flexibilité pour les
embâcles végétaux
(% d'ajustement
supérieur)

Priorisation
pour déclarer /
monter les
dossiers



Provinces Nord et Sud - Périmètres de protection



Les principaux risques évoqués

- la mine,
- le champ agricole,
- l'élevage,
- les zones d'habitation,
- la route,
- les ponts,
- les espèces envahissantes,
- les feux.



Provinces Nord et Sud - Périmètres de protection

Différentes localisations

Les zones potentielles de **captage** identifiées sont :

- les terres coutumières, bassin non impacté, sous réserve d'une convention,
- la vallée centrale centrale, située hors zones minières et coutumières, mais déjà plus dégradé.

Pour le **forage**, ont été évoquées :

- Entre la mine et la zone d'élevage,
- Au niveau des deux bras de rivière, zone favorable à un sous-sol productif en eau et située en amont, donc moins exposée à la pollution.

	Avantages	Inconvénients
Captage	- Alimente directement la tribu et le village - Fonctionnement gravitaire → faibles coûts d'exploitation	- Vulnérable aux sécheresses et aux pollutions - Nécessite de longues canalisations si éloigné → coût d'investissement élevé
Forage	- Possibilité d'implantation plus proche des zones habitées - Moins vulnérable aux sécheresses et aux pollutions	- Coût d'exploitation plus élevé - Investissement initial moins important



Provinces Nord et Sud - Périmètres de protection

Enjeux des périmètres

- **PPE** (Périmètre de Protection Éloigné) : couvre l'ensemble du bassin versant, en remontant jusqu'aux lignes de crêtes= Peu de contrainte
- **PPR** (Périmètre de Protection Rapproché) = beaucoup de contrainte => Sanctuarisation (toutes activités à risque sont interdites)
 - **Captage** = suit le cours d'eau sur un linéaire de l'ordre de 10km (isochrone 2h à 2j)
 - **Forage** = un cône de quelques centaines de m (isochrone 2j à 50j)





Provinces Nord et Sud - Périmètres de protection

PPE = PPR : sanctuariser la ressource (OS1)

Permet de préserver sur le long terme les **ressources stratégiques** de tout impact anthropique. Possible si occupation des sols limitée et si pas de projet de développement à moyen terme (mines, agriculture intensive, urbanisation...)

Limites = EEE (cerfs, cochons) et Feu ne respectent pas les limites réglementaires !

Mais ⇒ Accès prioritaire au fonds PEP

⇒ Orientation privilégiée des moyens de lutte EEE et Feux





💧 Aujourd'hui,
construisons ensemble
notre partage de l'eau 💧

forum
de l'eau nc
2025

Conclusions et suite à donner

Premiers éléments de réponse



Eau.nc



25 51 12



forum-eau-2025@gouv.nc

PEPnc
Politique de
l'eau partagée
de la Nouvelle-Calédonie





Les points positifs à retenir

- Un texte qui constitue une **première étape structurante**
 - Une **référence** vers une meilleure conformité technique
 - Une **proportionnalité des procédures**
 - Une instruction plus ou moins complexe selon la nature de la demande
 - Des délais bien cadrés
 - La **présence de mesures transitoires**
 - Une mise en œuvre progressive des nouvelles dispositions
 - Des **sanctions dissuasives**
-
- Une **délimitation du DPE** plus précise
 - Une **classification claire** (annexes explicites)
 - Des **opportunités d'adaptation** via le **conseil de l'eau**
 - Une attention portée aux **cas coutumiers**
 - Des **moyens d'accompagnement** déjà existants





Premiers éléments de réponse

Modifications de l'arrêté d'application

→ Des adaptations du cadre réglementaire

- Procédure dérogatoire pour les **urgences caractérisées**
- Suppression de mention relative au **refus implicite et modalité d'information du pétitionnaire**
- Réhausse **classe 3** pour les prélèvements agricoles, adaptation des seuils pour les embâcles végétaux
- Introduire **une déclaration sur l'honneur** dans les procédures déclaratives (> 10 ans, nature du rejet,...)
- Préciser les **délais de régularisation** après déclaration et décaler l'application du délai
- Préciser les **règles** qui permettent de scinder/grouper les IOTA ayant le même objectif



Premiers éléments de réponse

Communication / Explication de l'arrêté / Guide de l'utilisateur

→ Des explications du cadre réglementaire

- **Glossaire** des termes techniques (embâcle, zone isolée,...)
- **Indicateur** d'impact hydraulique et écologique
- **Guide de l'usager** pour la caractérisation DPE/hors DPE (cartographie Georep), les demandes d'AODPE,...
- **Le droit à l'erreur** et les procédures préalables aux sanctions
- **Les responsabilités partagées** (permissionnaire/administration)
- Diffuser les **informations** sur les **bassins déficitaires** (BBR) , les IOTA, les délimitations du DPE



Premiers éléments de réponse

A venir / PGE / Connaissance

→ qui nécessitent une meilleure connaissance et/ou davantage de moyens

- Adapter les **seuils** en fonction du milieu receveur (débit, qualité, usages...)
- Normaliser les **autocontrôles** (agrément des labos et des préleveurs)
- Définir des **objectifs "qualité"** des milieux
- Améliorer la définition du **Débit Minimum Biologique**
- Développer les **dispositifs du fonds PEP** pour accompagner les démarches de régularisation (financement des analyses qualités des eaux, études PPE, soutien à la mise en conformité,..)
- Mettre en place une **coordination "Guichet Unique"** avec les services environnement des provinces (un seul dossier pour 2 autorisations)

→ qui nécessitent des Plans de Gestion de l'Eau (PGE) portés par des Conseils Locaux de l'Eau (CLE)

- **Mutualiser les moyens** pour les études et les études "état initial"
- Adapter les seuils en fonction du contexte
- Définir les **ressources stratégiques** et les sanctuariser/les restaurer
- Impliquer les **autorités coutumières**, mettre en place des **conventions de gestion partagée**
- Améliorer les **suivis et les contrôles**
- Mutualiser les **déclarations et régularisations des IOTA**



Merci pour votre attention

Des questions ?

Service de l'eau de la DAVAR



(+687) 25.51.12



davar.sde@gouv.nc



eau.nc